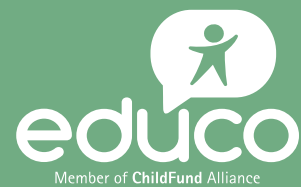




Note de positionnement d'Educo sur

# Le travail des enfants







# Table des matières

<b>Travail des enfants : situation globale et tendances</b>	4
Termes et définitions clés	4
Principes généraux et cadre réglementaire	4
Quelle est l'ampleur actuelle du travail des enfants dans le monde ?	7
Quelle est la situation et quelles sont les conséquences sur la vie des enfants et des adolescents ?	9
Causes profondes	10
<b>Position et vision d'Educo</b>	13
<b>Conclusions</b>	15
Recommandations	15
Approche d'Educo	17
<b>Annexe 1 : faits probants</b>	22

**Note de positionnement d'Educo sur le travail des enfants (2021)**

©Educo

**Imágenes:** @Educo/Francisco Magallón, @Educo/ A.B.M Saifuzzaman @Educo/ Jesús G. Pastor

**educo@educo.org**



# Travail des enfants : situation globale et tendances

## Termes et définitions clés

Le **travail des enfants** est défini comme un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et qui nuit à leur développement physique et psychologique. Il interfère avec leur scolarité en les privant de la possibilité de se rendre à l'école, les force à abandonner l'école prématurément ou exige d'eux qu'ils assument le double fardeau de l'école et d'un travail pénible aux heures excessivement longues.

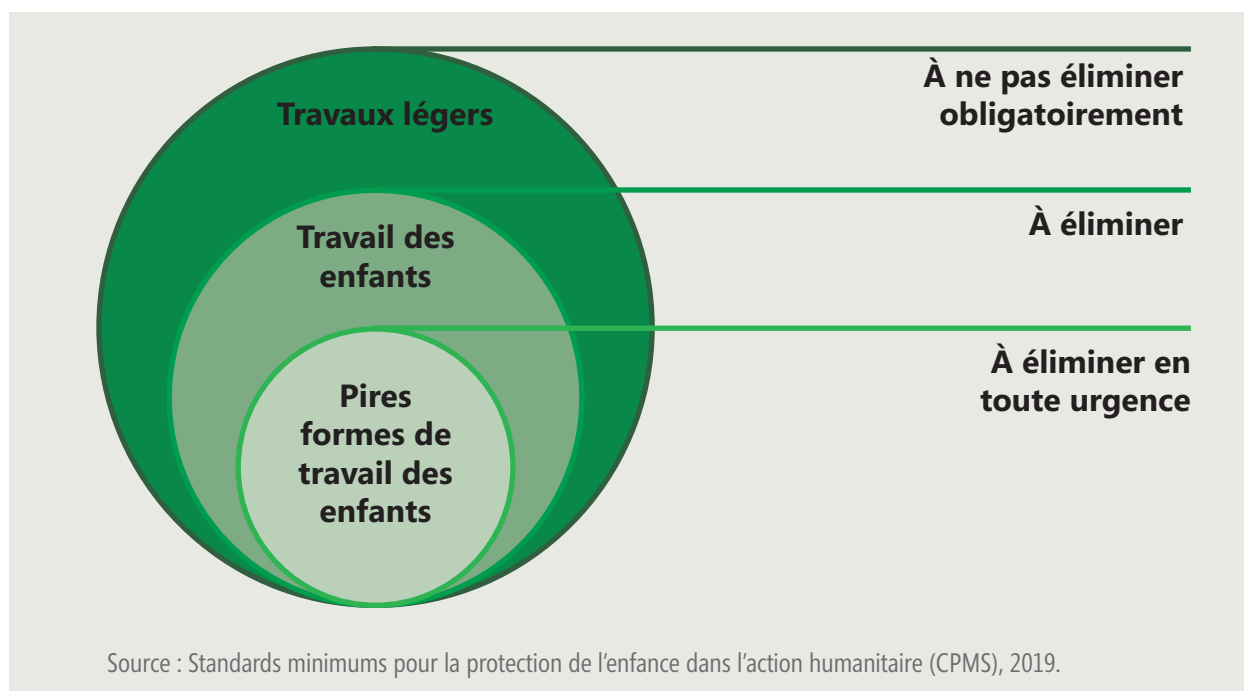
Le travail des enfants prend de nombreuses formes. La communauté internationale a défini des critères clés (OIT, Convention 182) pour les **pires formes de travail des enfants** qui doivent être éradiquées en priorité. Il s'agit du travail forcé, du recrutement dans des groupes armés, de la traite à des fins d'exploitation, de l'exploitation sexuelle, du travail illicite ou du travail dangereux. Les travaux dangereux, par leur nature ou les circonstances dans lesquelles ils sont exercés, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Le terme «**travail des enfants**» ne prend pas en compte certaines formes d'emploi ou d'activité économique appelées «travaux légers». La Convention 138 de l'OIT autorise l'exécution aux personnes à partir de l'âge de 12 ans. **S'ils sont exercés dans des conditions appropriées et ne portent pas préjudice à d'autres droits de l'enfant**, ces travaux peuvent aider les adolescents à acquérir des compétences et de la confiance, ainsi qu'à contribuer à des projets plus larges au sein de la communauté et de la société.

## Principes généraux et cadre réglementaire

### Conventions internationales

La *Convention relative aux droits de l'enfant* condamne explicitement le travail des enfants dans ses articles 32 à 36, ainsi que dans les protocoles additionnels qui accompagnent le document, tels que le *Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des*



enfants, le *Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés* et le *Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications*.

La Convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973), ratifiée par 173 pays, fixe l'âge de la fin de la scolarité obligatoire comme âge minimum pour exercer un travail ; en règle générale, jamais avant l'âge de 14 ans, et jamais avant l'âge de 18 ans pour les travaux dangereux.

La *Convention 182 de l'OIT (1999)* a été ratifiée en 2020 par les 187 membres de l'OIT, afin de protéger les enfants contre les pires formes de travail des enfants.

### Autres cadres et orientations globales

*L'Agenda de développement durable* : Educo s'engage fermement en faveur de cet Agenda que nous avons inclus dans notre *Cadre d'Impact Global 2020-2030* et notre *Cadre Programmatique Global 2021-2025*. Nous travaillons par ailleurs avec plusieurs alliances liées à ces objectifs et à leur réalisation.

L'Agenda 2030 et ses Objectifs de développement durable abordent également le travail des enfants, notamment dans l'ODD 8, Cible 8.7 : «Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici

à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes».

De même, la cible 16.2 de l'ODD 16, «mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants», est aussi pertinente pour tous les acteurs et les parties prenantes engagés dans la lutte contre le travail des enfants et ses pires formes. Le travail d'Educo est également aligné sur l'ODD 4, relatif à l'éducation de qualité, y compris les cibles liées à l'éducation et aux compétences techniques et professionnelles, et sur l'ODD 5, relatif à l'égalité entre les genres, et plus précisément sur les cibles 5.2 et 5.3 destinées à mettre fin à toutes les formes de violence et d'exploitation à l'égard des filles et des femmes.



Type de travail	Âge minimum
Travaux légers : les enfants âgés de 13 à 15 ans peuvent effectuer des travaux légers, pour autant qu'ils ne menacent pas leur santé et leur sécurité, ni n'entravent leur éducation, leur orientation et leur formation professionnelles	Entre 13 et 15 ans ; dans des cas exceptionnels, entre 12 et 14 ans.
Âge minimum de base : l'âge minimum pour exercer un travail ne doit pas être inférieur à l'âge auquel cesse la scolarité obligatoire, ni en tout cas inférieur à 15 ans.	15 ans ; dans des cas exceptionnels, 14 ans.
Travail dangereux (une catégorie spécifique des pires formes de travail des enfants) : tout travail susceptible de mettre en danger la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant ne doit pas être exercé par une personne âgée de moins de 18 ans.	18 ans ; dans des cas exceptionnels, 16 ans (sous réserve de conditions strictes).

Source : définition de l'âge minimum d'admission à l'emploi par la Convention n° 138 de l'OIT.

# Estimations mondiales OIT 2017

**48% des enfants astreints au travail ont entre 5 et 11 ans.**

**Près de la moitié des enfants impliqués dans le travail des enfants** (72,1 millions) **se trouve en Afrique** ; c'est également là que la prévalence est la plus élevée (19,6% des enfants travaillent).

**62,1 millions en Asie et dans le Pacifique** (prévalence de 7,4%).

**10,5 millions en Amérique latine** et dans **les Caraïbes** (prévalence 7,3%  
5,3% pour l'ensemble de l'Amérique).

## Estimations mondiales de l'esclavage moderne en 2016

**4,3 millions d'enfants** touchés par le travail forcé (18% du total des victimes du travail forcé) ; ce chiffre inclut **1 million d'enfants victimes de l'exploitation sexuelle commerciale**, ce qui représente un cinquième du nombre total des victimes de l'exploitation sexuelle forcée\*.

## Travail dangereux

Vers l'abolition urgente du travail dangereux des enfants, OIT, 2018.

### Afrique subsaharienne

**31,5 millions d'enfants**, soit 8,6%

### Asie et Pacifique

**28,5 millions**, soit 3,4%

### Amérique

**6,6 millions**, soit 3,2%

Parmi les **73 millions d'enfants** impliqués dans des travaux dangereux dans le monde : **37,1 millions** sont âgés de **15 à 17 ans**

**16,1 millions** sont âgés de **12 à 14 ans**

**19 millions** sont âgés de **5 à 11 ans**.

Des progrès ont été réalisés ces dernières années, mais pas pour les enfants appartenant à la tranche d'âge la plus jeune (entre 2012 et 2016, leur nombre absolu est passé de 18,5 à 19 millions).

\* *Estimations mondiales de l'esclavage moderne : le travail forcé et le mariage forcé*, Organisation Internationale du Travail et Fondation Walk Free, 2017.

Les deux approches initiales de l'Agenda 2030 sont les suivantes :

- L'universalisation et l'interrelation entre les objectifs : le travail des enfants ne pourra être éradiqué qu'à la condition d'éliminer la pauvreté dans le monde, et de concevoir qu'aucun de ces problèmes ne touche qu'une seule partie du monde, mais qu'il s'agit de questions de portée globale par rapport auxquelles nous avons tous un rôle à jouer.
- La nécessité de générer des alliances entre tous les acteurs concernés pour atteindre les ODD d'ici 2030.

Ces alliances constituent un outil essentiel pour lutter contre le travail des enfants. C'est pourquoi Educo travaille en réseau et s'allie à tous les acteurs qui s'engagent à mettre fin à cette pratique. Au sein de l'Alliance ChildFund, nous sommes membres de l'Alliance 8.7, de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire et du Pacte mondial, entre autres.

Le Standard 12 de l'édition 2019 des Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire fournit des orientations très utiles sur la prévention et la réponse au travail des enfants, en particulier sur les pires formes de travail des enfants.

## Cadre légal au niveau régional

Educo prend également en considération les cadres légaux au niveau régional. En Afrique, le travail et l'exploitation économique des enfants sont régis par l'article 15 de la *Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE)*. L'accord de coopération régionale multilatérale visant à lutter contre la traite des personnes en Afrique de l'Ouest peut également être mentionné. Dans d'autres régions, dans les pays d'Asie du Sud par exemple, les lois fondamentales et les dispositions juridiques nationales sont liées à la *Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants*, à la *Convention de l'OIT sur l'âge*

*minimum d'admission à l'emploi* et à la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies. Cependant, un seul pays parmi ceux dans lesquels nous intervenons n'a pas encore ratifié la Convention 138 de l'OIT, le Bangladesh.

## Quelle est l'ampleur actuelle du travail des enfants dans le monde ?

Le travail des enfants a reculé au cours des 20 dernières années. Le nombre d'enfants impliqués dans le travail des enfants a diminué de près de 100 millions entre 2000 et 2016. Malgré cette tendance globale, 152 millions d'enfants dans le monde sont encore victimes du travail des enfants (88 millions de garçons et 64 millions de filles, soit 58% de garçons et 42% de filles), selon les estimations de l'OIT en 2017. Parmi eux, près de 73 millions accomplissent des travaux dangereux. Les indices et les faits probants recueillis dans le cadre des programmes d'Educo dans différents pays et auprès d'autres organisations qui travaillent sur cette question nous amènent malheureusement à penser que la pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur cette tendance à la baisse. Si cela se confirme (en juin 2021, l'OIT met à jour les données globales), pour la première fois en 20 ans, nous pourrions voir ces chiffres augmenter.

Dans de nombreux pays, y compris les pays dans lesquels Educo travaille, les enfants sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, telles que la servitude pour dettes, le recrutement dans des forces armées et la traite à des fins d'exploitation, y compris l'exploitation sexuelle commerciale (en ligne et hors ligne, la facilitation en ligne de l'exploitation hors ligne, etc.) et les travaux dangereux. **Il est important de souligner que dans le présent document global, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales est considérée comme l'une des pires formes de travail des enfants. Educo estime cependant qu'il s'agit également de l'une des pires formes de violence faite aux enfants et d'un crime qui doit être puni en tant que tel.**





## Dans de nombreux cas, les enfants sont confrontés aux difficultés suivantes :

- **Négligence émotionnelle, manque de soins appropriés**, privation de l'amour et de l'affection de la famille. Plusieurs types de travaux ou de situations, comme le travail des enfants en situation de mobilité, le travail domestique, la traite à des fins d'exploitation, conduisent les enfants à être séparés de leur famille, à vivre dans des environnements hostiles, à s'isoler et à ne pas entretenir de relations sûres avec leurs pairs ou avec des adultes dignes de confiance, autant de facteurs qui augmentent considérablement leur vulnérabilité et les laissent sans protection adéquate.
- **Négligence physique** caractérisée par un manque de nourriture, de vêtements, d'abri et de traitement médical approprié.
- **Conditions de travail pénibles** dues à des heures de travail excessives (les enfants sont souvent exposés au soleil, aux aléas du climat et/ou à des environnements hostiles), au transport de lourdes charges, à la manipulation de matériaux dangereux, etc.
- **Violence physique**, psychologique et sexuelle, principalement perpétrée par les employeurs, les autres enfants ou les adultes présents dans leur environnement (réprimander, crier, humilier, battre, harceler sexuellement et se livrer à d'autres formes de violence sexuelle, etc.).
- **Accès limité aux services de santé, d'éducation et de protection.**
- **Invisibilité et opportunités presque inexistantes d'exercer leur droit** à une participation significative.

Les conséquences sur la vie, le bien-être et le développement des enfants sont énormes :

- **Retards dans le développement physique, psychologique et cognitif.**
- **Déficiences, maladies, voire décès.**
- **Anxiété, troubles du comportement, faible estime de soi, plaintes somatiques.**
- **Sentiment de culpabilité, peur des représailles, en particulier pour les victimes de l'exploitation sexuelle** à des fins commerciales également confrontées à la stigmatisation sociale, à la marginalisation et même au rejet par leurs propres familles et communautés.



Les enfants travaillent dans divers secteurs, notamment dans l'économie informelle, et principalement dans l'agriculture et l'élevage, mais aussi dans les mines et dans l'industrie du tissage de tapis, de la confection de vêtements et de la pêche. Nombre d'entre eux sont impliqués dans des services, comme l'exploitation sexuelle commerciale et le travail domestique.

Comme le montrent les données présentées ci-dessus, le travail et l'exploitation des enfants touchent encore de nombreux enfants dans le monde de manière alarmante. Malgré les progrès réalisés pour réduire leur incidence globale, des tendances très inquiétantes sont observées : des enfants toujours plus jeunes et en situation de plus grande vulnérabilité accomplissent des travaux dangereux<sup>1</sup>, tandis que l'exploitation sexuelle des enfants en ligne connaît une croissance exponentielle et ruine de nombreuses vies et familles.

On peut s'attendre à ce que l'ampleur et la portée du phénomène soient bien plus importantes que ne le montrent les données disponibles. Le travail et l'exploitation des enfants sont en effet souvent invisibles, difficiles à signaler et à détecter, d'autant qu'ils se produisent la plupart du temps dans le secteur informel ou par le biais de réseaux de traite.

## Quelle est la situation et quelles sont les conséquences sur la vie des enfants et des adolescents ?

Comme nous l'avons vu, le travail des enfants porte préjudice aux enfants et aux adolescents. Les risques encourus varient selon la nature du travail, les conditions dans lesquelles il se déroule, le nombre d'heures travaillées, le stade de développement des enfants, ainsi que le niveau d'interférence avec l'exercice d'autres droits, comme le droit à l'éducation. Un enfant sur trois astreint au travail se trouve en dehors du système éducatif, et les enfants qui fréquentent l'école éprouvent davantage de difficultés à se concentrer et à apprendre correctement en raison de leur situation.

<sup>1</sup> Vers l'abolition urgente du travail dangereux des enfants, OIT, 2018.

**Le travail des enfants viole les droits des enfants** à la protection, à l'éducation, à la santé et aux loisirs, et compromet gravement leur vie et leurs chances de trouver un travail décent, d'améliorer leurs compétences et de vivre la vie qu'ils souhaitent vivre. **Ce niveau de vulnérabilité déjà élevé est encore accru par leur invisibilité, la difficulté qu'ils éprouvent à faire entendre leur voix et à défendre leurs droits** à des conditions minimales de sécurité, à des heures de travail garanties, à un salaire minimum, à l'éducation, etc.

*Donc, comme on nous donne l'opportunité de parler en tant qu'enfant [...]. Si des choses comme celles-là se poursuivent, l'autonomie des enfants sera vraiment améliorée et ils pourront ainsi exprimer ce qu'ils ressentent... Ils pourront aussi donner leurs points de vue... Ils pourront aussi partager ce qu'ils pensent être juste. Vous pourrez donc savoir ce que traversent les enfants et ce qui se passe dans le monde.*

Shazmina, 14 ans, Tanzanie, membre du Mouvement Africain des Enfants et des Jeunes Travailleurs

Il est essentiel d'écouter les enfants et de comprendre leurs expériences, afin de guider nos interventions et de les aider à s'organiser.

Les préjudices causés aux enfants ont également des **conséquences pour leurs familles** et génèrent des effets économiques et sociaux encore plus larges. Les maladies contractées ou les blessures subies durant l'enfance peuvent avoir des répercussions physiques et psychologiques tout au long de la vie, entraîner des frais de santé et nuire à la productivité de l'adulte dans le futur.

Enfin, les conséquences du travail des enfants ont un **impact social** dans les communautés et les pays où l'incidence de cette pratique est élevée. Ne pas



achever sa scolarité obligatoire, ne pas avoir accès à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP) ou à l'enseignement supérieur ou technologique ont des conséquences sur la productivité des adultes que ces enfants deviendront et, par conséquent, ont un impact sur le développement et la transformation de leurs sociétés.

## Causes profondes

Le travail et l'exploitation des enfants sont le résultat de multiples causes et de facteurs de risque interconnectés qui en déterminent l'incidence et les formes. En voici quelques-uns :

- **Les normes, les croyances et les pratiques sociales et culturelles** : dans de nombreux contextes, les sociétés accordent une grande importance au travail, au détriment de l'éducation, en particulier pour les filles. Le travail apparaît en effet comme une composante du processus de socialisation des enfants et de leur contribution à la production économique de leur famille ou de leur communauté. **L'inégalité et la violence structurelles dont souffrent les femmes et les filles en raison du système**

**patriarcal sont également une cause de la perpétuation de certaines formes d'exploitation, notamment l'exploitation sexuelle des enfants.** Ces causes structurelles s'ajoutent au manque de connaissances ou de sensibilisation des communautés et de la société en général sur les droits de l'enfant, l'importance de l'éducation, l'impact de nombreuses formes de travail et les risques liés aux réseaux d'exploitation ou de traite.

*«Je suis une jeune fille de 18 ans, originaire de Baroueli au Mali. Je suis venue à Bamako à l'âge de 16 ans, pour chercher du travail afin de gagner de l'argent et payer mon trousseau de mariage. Après avoir travaillé quelque temps comme employée de maison, ma grande sœur m'a demandé d'aller travailler dans une mine d'or. Je l'ai fait, pour pouvoir gagner plus. Cependant, j'ai été obligée de vivre avec un homme que je ne connaissais pas, et je suis tombée enceinte. Le père de mon enfant et ma sœur m'ont abandonnée. Après avoir été sans abri pendant un certain temps, j'ai été accueillie par une organisation partenaire d'Educo, où j'ai pu bénéficier de conseils et de soins*



*médicaux pour moi et mon bébé. Ils m'ont également aidé à renouer le dialogue avec ma famille qui m'a accueillie à nouveau.»*

Participant au projet T.K, Mali

- **La pauvreté, l'exclusion sociale et le manque/diminution de ressources** exercent une pression sur les familles et augmentent le risque d'exposition au travail des enfants et à ses pires formes. Certains événements sociaux tels que la maladie, le décès de l'un ou des deux parents ou encore la séparation des ménages affaiblissent l'économie des foyers.

*«Je veux retourner à l'école et retrouver mes camarades de classe. Malheureusement, cela est encore un rêve pour moi. Gagner de l'argent et assurer notre nourriture, c'est la seule réalité que nous vivons moi et ma famille à l'heure actuelle.»*

Sabina, 12 ans, participante à un projet à Satkhira, Bangladesh

- **L'absence d'environnements éducatifs favorables et sûrs et d'opportunités d'accès à un travail décent.** L'insuffisance des offres éducatives de qualité, les frais de scolarité élevés (visibles ou non), le manque d'inclusion dans le système scolaire et notamment la faible intégration des élèves qui sont dans l'incapacité de suivre la scolarité conventionnelle (en raison de leur âge, de leurs résultats ou de leur vulnérabilité), le manque de sécurité dans les environnements éducatifs ou encore les faibles opportunités d'accès à une formation technique et professionnelle ou à un travail décent sont autant de facteurs qui entraînent des taux d'abandon scolaire élevés, une faible rétention dans le secondaire, et qui augmentent ainsi le risque d'être exposé au travail des enfants.
- **La fragilité des systèmes de protection de l'enfance et de protection sociale.**

L'adaptation et l'application des lois et des standards internationaux sont insuffisantes. À cela s'ajoutent de faibles niveaux de signalement des problèmes de protection de l'enfance (en raison de systèmes de gestion des cas déficients, du manque de confiance, de la peur et de la méconnaissance des mécanismes de signalement disponibles).

D'autres facteurs entrent en jeu, comme l'absence de certificat de naissance des enfants ou les opportunités de gains économiques pour les employeurs, les trafiquants ou toute personne qui tire un bénéfice du travail ou de l'exploitation. La plupart des causes et des facteurs de risque, ainsi que les facteurs de résilience, sont transversaux. Ils s'interpénètrent et se nourrissent les uns des autres aux niveaux individuel, familial, communautaire et social. Les enfants qui évoluent dans des contextes familiaux ou communautaires difficiles, les filles données en mariage, les enfants en situation de mobilité, sans soutien ni sécurité, ou confrontés à des discriminations sont davantage exposés au travail des enfants et



peuvent subir simultanément diverses formes de violence et d'exploitation.

**Les crises humanitaires**, qui ont augmenté de manière drastique au cours des dernières années, exacerbent le risque d'être victime du travail des enfants. Plusieurs régions dans lesquelles Educo travaille connaissent une situation de conflit social et/ou politique, ou sont sujettes à des catastrophes naturelles telles que des cyclones, des inondations ou des sécheresses. Ces catastrophes rendent la population encore plus vulnérable, par les

destructions d'habitations et la perte de récoltes et de bétail qu'elles occasionnent, ou encore par les impacts sociaux et les effets sur la santé mentale qu'elles génèrent.

Depuis l'apparition de la pandémie de Covid-19 au cours de l'année écoulée, les enfants, dans de nombreux contextes, ont été davantage exposés au travail des enfants auquel il était recouru comme mécanisme de survie ou ont été contraints aux pires formes de travail des enfants parce que leur situation familiale s'aggravait. L'OIT prévoit qu'en 2020 il y aura **66 millions d'enfants supplémentaires touchés par la pauvreté en raison de la Covid-19**. En Amérique latine, les estimations indiquent qu'au cours de l'année dernière, entre 300 000 et 370 000 enfants supplémentaires ont été impliqués dans le travail des enfants. La pandémie de Covid-19, à l'instar d'autres types de crises, **a également rendu les enfants plus vulnérables** en raison du risque potentiel d'être séparés de leurs familles en cas de maladie ou de décès, de l'interruption de l'éducation, du manque d'accès aux services de protection et de l'utilisation accrue d'internet, souvent sans surveillance, ce qui expose les enfants à un risque plus élevé d'exploitation en ligne.

La situation de pandémie risque fort d'inverser les progrès réalisés jusqu'à présent et d'accroître davantage les inégalités entre les genres, la stigmatisation et la vulnérabilité des enfants astreints au travail. Après les premières vagues, nous pouvons nous attendre à ce que les familles soient toujours maintenues sous pression durant la situation postpandémique, afin d'atténuer l'impact économique de la crise et de rembourser leurs dettes. Cette pression signifiera que de nombreux enfants et adolescents seront contraints de continuer à travailler. Leurs chances de retourner à l'école ou de bénéficier d'opportunités de formation adaptées se verront réduites. Il est donc urgent de déployer des efforts conjoints pour lutter efficacement contre ce phénomène et garantir aussi bien une éducation que des opportunités de travail décentes aux enfants, aux adolescents et aux jeunes.





## Position et vision d'Educo



Nous voulons un monde où tous les enfants jouissent pleinement de leurs droits et vivent dans la dignité.

Nous travaillons avec les enfants et leurs communautés afin de promouvoir des sociétés justes et équitables qui garantissent leurs droits et leur bien-être. Pour Educo, le bien-être de l'enfance signifie «la réalisation des droits des enfants et des opportunités pour chacun d'eux d'être et de faire ce à quoi il accorde de la valeur, selon ses capacités et son potentiel».

Le travail des enfants est un problème de droits humains dont les causes sont multiples et interdépendantes, liées à des questions socio-économiques et à l'inégalité entre les **genres**. Nous travaillons pour réduire le travail des enfants et éradiquer ses pires formes, afin que les enfants puissent jouir de leur droit à l'**éducation** et aux loisirs, ainsi que du droit de vivre dans un environnement sûr, sain et protecteur. Pour ce faire, nous utilisons une approche intégrée et holistique qui appréhende

le problème dans toute sa complexité et tient compte des multiples facteurs qui l'entourent. Nous favorisons les interventions à différents niveaux du modèle socio-écologique, en vue d'atténuer les facteurs de risque, de prévenir le travail des enfants et les diverses formes de violence exercées à leur encontre, et d'y apporter une solution.

Nous estimons à cet égard qu'il est important d'améliorer nos connaissances des forces sous-jacentes et des diverses situations et types de violence qui touchent de façon différenciée les garçons et les filles à différents stades de la vie, mais aussi les enfants en situation de handicap et de vulnérabilité dans des contextes variés.

Nos programmes s'appuient sur nos connaissances et notre expertise en matière d'éducation, de protection de l'enfance et de participation des enfants. En intégrant ces domaines programmatiques et le travail de plaidoyer et de sensibilisation que nous

engageons pour faire évoluer les normes culturelles et sociales, nous devons être en mesure de créer un espace qui permet de générer des opportunités pour les enfants astreints au travail ou en risque de l'être.

Nous considérons que la meilleure façon de mettre fin au travail des enfants est de **garantir une éducation sûre, inclusive et de qualité et d'impliquer activement les familles**. Par ailleurs, aucun enfant ne devrait exercer une quelconque forme de travail des enfants, au moins jusqu'à ce qu'il ait achevé sa scolarité obligatoire. Cette mesure doit être réglementée par la loi dans tous les pays où l'âge d'accès au monde du travail est inférieur à celui de la fin de la scolarité obligatoire. Il est donc absolument nécessaire que les États mettent en œuvre



des mesures visant à garantir le respect effectif de la loi et de l'âge minimum d'admission à l'emploi.

Educo estime qu'il est crucial de s'engager aux côtés d'une multiplicité de parties prenantes à différents niveaux pour s'attaquer au travail des enfants de manière durable. Nous travaillerons donc pour que les gouvernements implémentent des stratégies et des politiques publiques conformes aux conventions et aux standards internationaux, mais aussi pour qu'ils concrétisent leurs propres cadres réglementaires.

Nous promouvons des changements au sein des systèmes de protection sociale, afin que les réalités et les besoins des familles soient davantage pris en compte et que les enfants soient placés au cœur des plans d'action.

Pour mettre fin au travail des enfants, nous solliciterons des collaborations auprès des entreprises, rechercherons des alternatives, promouvrons un travail sûr et décent et travaillerons pour l'élimination de l'exploitation économique, notamment celle des enfants.

Nous travaillerons également avec les familles, les communautés et les leaders communautaires, en vue d'engager le dialogue sur les normes culturelles et sociales néfastes qui favorisent ces pratiques et afin de promouvoir un changement positif. Enfin, Educo s'engage à prendre en considération les connaissances, les opinions et les propositions des enfants eux-mêmes. Leur participation est vitale si nous voulons comprendre la dynamique de ce phénomène, ses racines et ses conséquences, et chercher ensemble des solutions adaptées aux besoins des enfants.



# Conclusions

## Recommandations

### Cadre légal

- Mettre fin au travail des enfants et à toutes les formes de violence commises à leur encontre doit constituer une priorité politique globale. L'engagement envers l'Agenda 2030, et plus particulièrement envers les cibles 8.7 et 16.2, doit faire partie des agendas politiques de tous les pays. Il s'agit par conséquent de travailler à la mise en place de mesures efficaces et de fournir des incitations claires pour leur réalisation.
- Les listes nationales de travaux dangereux doivent être mises à jour régulièrement, en collaboration avec les représentants des employeurs et des travailleurs, conformément aux dispositions de la Convention 182 et à la Recommandation 190 de l'OIT.
- Les informations sur les risques, les causes et les situations des enfants exposés ou déjà impliqués dans le travail des enfants doivent être collectées

### Approche fondée sur l'éducation

- L'éducation est un droit fondamental de l'enfant et l'un des outils les plus efficaces pour lutter contre le travail des enfants. La scolarité obligatoire doit être garantie pour tous les enfants par le biais de stratégies pertinentes et de programmes éducatifs de qualité, utiles aux enfants et à leurs familles. Il faut également que la loi définisse un âge minimum d'admission à l'emploi aligné sur celui de la fin de la scolarité obligatoire, à condition qu'il ne soit pas inférieur à 14 ans.

Pays	Fin de la scolarité obligatoire	Admission à l'emploi
<b>Bangladesh</b>	10	14
<b>Bénin</b>	11	14
<b>Bolivie</b>	17	14
<b>Burkina Faso</b>	16	16
<b>Cambodge</b>	No	15
<b>Salvador</b>	15	14
<b>Guatemala</b>	15	15
<b>Inde</b>	15	14
<b>Mali</b>	15	15
<b>Nicaragua</b>	12	14
<b>Niger</b>	16	14
<b>Philippines</b>	17	15
<b>Sénégal</b>	16	15
<b>Espagne</b>	16	16

Source : information rassemblée par l'auteur, Mai 2021.

- Il ne suffit toutefois pas de garantir l'accès à l'éducation et de veiller à ce que tous les enfants achèvent leur scolarité obligatoire de manière appropriée. Nous devons œuvrer pour améliorer la qualité de l'enseignement et garantir qu'il répond aux besoins et aux attentes des enfants et de la société dans son ensemble. L'éducation que nous défendons doit être orientée vers la construction de l'apprentissage et le plein développement des capacités et de la personnalité des enfants, favoriser leur épanouissement personnel et leur permettre de vivre une vie digne. En ce sens, notre action en matière d'éducation doit être particulièrement sensible aux enfants qui retournent à l'école après une période de travail ou à ceux qui mènent de front leurs études et leur travail.

- Une continuité doit être garantie pour les adolescents et les jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études et un accès sûr à l'emploi doit être fourni à ceux qui veulent travailler :
  - Cet emploi doit être en adéquation avec le développement physique et mental des enfants.
  - Il doit être accompagné d'une formation technique ou professionnelle qui permette le développement personnel et professionnel de l'enfant.
  - Il doit être exempt d'exploitation économique et maintenir la dignité à l'enfant qui l'exerce.

À cet effet, il faut que les États renforcent leurs systèmes d'enseignement professionnel et technique, en tant qu'alternative pour les adolescents et les jeunes qui ne peuvent pas poursuivre leurs études ou qui sont en situation de mobilité. Cette formation leur fournira l'opportunité de développement personnel et professionnel indispensable à leur avenir. Il est par ailleurs nécessaire que des stratégies concrètes de réintégration soient mises en place, et que l'incorporation des enfants travailleurs ou anciens travailleurs dans le système éducatif ou la formation professionnelle soit effective.

- L'éducation de la petite enfance (0-6 ans) joue quant à elle un rôle de première importance dans la réduction de la pauvreté et la prévention du travail des enfants. Nombre de mères en situation de pauvreté sont en effet contraintes d'emmener leurs enfants au travail ou de les confier à des sœurs plus âgées (ce qui les empêche d'aller à l'école), les exposant dans de nombreux cas à des environnements dangereux. C'est pourquoi nous demandons la garantie universelle de l'éducation gratuite pour la petite enfance, comme mesure de prévention contre le travail des enfants et comme outil efficace de lutte contre les inégalités et la pauvreté.





- Le fait que les écoles demeurent fermées dans plusieurs pays en raison de la Covid-19 exige des États qu'ils redoublent d'efforts pour garantir que tous les enfants ont accès à l'ensemble des modalités de l'enseignement à distance, et pour implémenter des mesures efficaces destinées à éviter les abandons scolaires et à empêcher les enfants qui quittent l'école d'entrer sur le marché du travail.

## Protection sociale

- Il est essentiel d'améliorer les systèmes de protection sociale, afin qu'ils soient en mesure de soutenir les familles et leurs enfants, et d'inclure la question du travail des enfants comme une problématique clé de protection de l'enfance. Durant la crise actuelle de la pandémie de Covid-19, des réponses et des pratiques importantes ont été mises en place à différents endroits et demandent à être encouragées (renforcement des réponses de protection sociale, y compris les transferts d'argent, continuité de la prestation de services pour les familles en situation de vulnérabilité, y compris celles qui sont touchées par le travail des enfants ou qui risquent de l'être).

## Participation des enfants

- Assurer la participation des enfants à tous les processus de prise de décision relatifs à la protection des enfants contre les diverses formes de violence et d'exploitation, y compris le travail des enfants.
- Établir des mécanismes de participation des enfants par région, éventuellement sous la forme de conseils consultatifs sur le travail des enfants, dans le but de fournir des informations de première main à l'OIT et aux différents États. Ces mécanismes, en plus de garantir l'un des droits fondamentaux de l'enfance,

donnent accès aux propositions des enfants et s'efforcent d'assurer leur correcte mise en œuvre par les différents gouvernements.

- Fournir aux enfants, aux familles et aux communautés des informations accessibles et adaptées sur les formes de travail acceptables pour les enfants en fonction de leur âge, et sur les moyens d'accéder aux services qui contribuent à prévenir le travail des enfants, en particulier les pires formes de travail des enfants.

## Travail décent


- Promouvoir le travail décent dans tous les pays et mettre fin à l'exploitation économique qui oblige les familles à chercher des revenus alternatifs pour survivre. Élaborer et faire appliquer des lois relatives à la protection des travailleurs, et définir les types de travaux informels qui relèvent de l'exploitation.
- Combattre les violations des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement globales, notamment le recours au travail des enfants.

**Il est urgent de protéger les enfants contre les pires formes de travail des enfants, et de mettre fin à l'exploitation et aux préjudices graves dont ils sont victimes.**

## Approche d'Educo

L'une des priorités des domaines programmatiques d'Educo pour la période 2020-2025 est de contribuer à la réduction des pires formes de travail et d'exploitation des enfants. Nous travaillons dans 14 pays<sup>2</sup> d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe selon une approche holistique qui implique plusieurs acteurs et secteurs de la société. Nous prenons

<sup>2</sup> Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Niger, Bolivie, Salvador, Guatemala, Nicaragua, Bangladesh, Cambodge, Philippines, Inde, Espagne.



toujours en considération le cadre le plus large, pour réduire le travail des enfants et la violence perpétrée à leur égard. Nous abordons cette question centrale pour la protection de l'enfance en l'articulant autour des dimensions d'éducation et d'autonomisation des enfants, ainsi que sur le genre en tant qu'approche transversale fondamentale. Notre objectif est de garantir le bien-être des enfants et des adolescents et la réalisation de leurs droits, afin qu'ils puissent être ce qu'ils veulent être au regard de leurs capacités, de leur potentiel et de leurs compétences.

**Educo estime que garantir l'égalité d'accès à l'éducation pour tous les enfants est le meilleur moyen de prévenir le travail et l'exploitation des enfants.** Educo entend par conséquent contribuer à l'éradication de tout travail qui entrave la scolarisation adéquate des enfants durant la période d'éducation obligatoire.

D'autre part, **nous concevons l'éducation à la fois comme un droit qui s'exerce tout au long de la vie et comme un outil fondamental pour le développement personnel et professionnel.** Il est donc essentiel d'œuvrer à l'amélioration des conditions de travail des adolescents et des jeunes personnes. Il s'agit de s'assurer qu'ils exercent leur activité dans des conditions dignes et que leurs droits sont respectés, en donnant la priorité à leur participation aux processus d'enseignement et de formation techniques et professionnels destinés à améliorer non seulement les compétences professionnelles spécifiques mais aussi les compétences de vie et la **réalisation de leurs projets de vie.**

En ce sens, nous soulignons que la *Déclaration universelle des droits de l'homme* stipule dans son article 26 que «l'enseignement technique et professionnel doit être généralisé». Nous savons cependant que de nombreux adolescents ne suivent aucun programme d'éducation, de formation ou d'emploi. Nous considérons qu'il est important que des **alternatives éducatives adaptées** soient promues dans ces cas, soit pour encourager les enfants à réintégrer une éducation formelle, soit pour faciliter, d'une manière adaptée à leur âge

et conformément à l'Observation générale 20 du Comité des Droits de l'Enfant une transition adéquate vers un emploi décent par l'intermédiaire d'une formation professionnelle et technique. À cet égard, les États doivent assurer la cohérence des législations en matière de travail et d'éducation et offrir des opportunités de formation et d'orientation professionnelles.

**Faire participer les enfants et les adolescents et écouter ce qu'ils et elles ont à dire sur ce sujet sont des démarches cruciales** pour parvenir à une meilleure compréhension de ce que vivent les enfants impliqués dans le travail des enfants. Nous devons en effet nous appuyer sur leurs expériences pour améliorer les lois et les standards, garantir leur application, développer des programmes de soutien qui intègrent une approche de genre, encourager l'accompagnement par les pairs, et contribuer à modifier la vision et les perceptions communes de la société concernant les enfants impliqués dans le travail des enfants, en particulier dans ses pires formes, y compris l'exploitation sexuelle commerciale. Nous impliquons les enfants dans toutes nos interventions et basons notre travail sur les principes de pas nuire et d'intérêt supérieur de l'enfant. Nous veillons pour ce faire à comprendre en profondeur les enjeux des différents contextes et situations et à les prendre en compte, dans le but de proposer des alternatives durables au travail des enfants.





# Stratégies



Nos principales **stratégies pour combattre les pires formes de travail des enfants** et d'exploitation sont les suivantes :

---

## **1** Soutenir une éducation sûre, équitable et de qualité pour toutes et tous, et garantir un accès sûr à des alternatives adaptées et durables ainsi qu'à un travail décent.

Educo soutient la réintégration des enfants dans le système scolaire formel, et tout spécialement celle des enfants qui quittent temporairement l'école ou qui l'ont récemment abandonnée. Une attention particulière est portée à leurs vulnérabilités, à leurs besoins et à l'importance d'assurer une prise en charge et un suivi adéquats.

Educo encourage également le développement d'alternatives éducatives ou d'opportunités de travail décent pour les adolescents qui se trouvent en dehors du système scolaire. Cette option est privilégiée dans les cas où les enfants ont été éloignés/exclus du système formel durant une période prolongée, lorsqu'ils se sentent trop fragiles pour intégrer le système scolaire traditionnel ou lorsque qu'ils exercent un emploi et ne disposent pas d'horaires flexibles.

---

## **2** Renforcer les systèmes de protection de l'enfance à différents niveaux, notamment au niveau communautaire et au niveau de l'élaboration des lois et de leur application, en favorisant la coordination entre les acteurs et entre les niveaux formels et la communauté. Il est essentiel que les enfants astreints au travail puissent accéder aux services de protection de l'enfance ainsi qu'aux programmes de prévention et d'appui. Il s'agit notamment de fournir des espaces sûrs, des soins, un appui médical et psychosocial aux enfants en situation de risque et aux enfants impliqués dans le travail des enfants.



---

**3 Renforcer la capacité d’agir des enfants et des jeunes personnes :** notre engagement en faveur d’une participation significative des enfants exige avant tout que nous les aidions à se protéger eux-mêmes et à protéger leurs pairs, à gagner en confiance par le biais de diverses méthodes telles que l’éducation par les pairs ou les groupes de soutien par les pairs, et à prendre des décisions éclairées qui ne nuisent pas à leur bien-être. Cet engagement implique également de soutenir le droit des enfants à exprimer leurs opinions et à s’organiser en groupes et en associations, comme par exemple les associations d’enfants et de jeunes travailleurs. De cette manière, nous développons leur capacité d’agir afin qu’ils revendiquent leurs droits à un travail sûr et décent, à une éducation de qualité et à des opportunités de formation. Nous encourageons par ailleurs le fait qu’ils participent et influencent la prise de décision, les attitudes et les pratiques sociales.

---

**4 Favoriser la sécurité et la protection au sein des familles et des communautés :** promouvoir la sensibilisation aux droits de l’enfant et induire des changements positifs dans les attitudes et les pratiques. Cette ligne d’action peut consister en des activités destinées à générer des revenus familiaux (formation technique pour les jeunes et les familles), et à surmonter ainsi les obstacles à la protection, à la participation et à l’éducation des enfants.

---

**5 Soutenir les employeurs au moyen du renforcement des capacités :** nous encourageons les changements dans les attitudes et les pratiques du secteur privé. Conformément au document Droits de l’enfant et principes commerciaux, nous voulons améliorer les conditions de travail et la responsabilité des entreprises. Nos programmes sollicitent l’engagement actif des employeurs, et tout particulièrement dans le secteur informel. Nous travaillons non seulement pour développer leurs connaissances et les sensibiliser aux droits de l’enfant et à l’âge minimum d’admission à l’emploi, mais aussi pour leur apporter un soutien concret dans l’amélioration de leur environnement et de leurs conditions de travail, notamment pour ce qui est des enfants. Au Burkina Faso, les projets que nous menons dans les zones des mines d’or informelles soutiennent le regroupement des employeurs en coopératives et le fait que leur travail soit formalisé et légiféré.

---

**6 Sensibiliser et provoquer un changement de vision dans la société et les médias :** nous nous adressons toujours à un public plus large que les seuls participants directs aux projets que nous implémentons. Nous voulons produire un impact sur l’ensemble de la société et induire un changement durable au sein des normes sociales et culturelles. Nous travaillons notamment avec les médias pour les sensibiliser aux droits des enfants. Nous leur permettons par ailleurs de diffuser les opinions et les droits des enfants en vue de faire évoluer la perception de la société quant aux enfants impliqués dans les pires formes de travail et d’exploitation des enfants.

---

**7 Plaider auprès des gouvernements pour améliorer les lois et les politiques relatives au travail des enfants et assurer leur correcte mise en œuvre.**

# Annexe 1 : faits probants

*«Avant de rejoindre l'école ODHIKAR, j'étais un Leguna (transporteur de personnes). [...] Mon employeur avait l'habitude de me réprimander pour des erreurs insignifiantes. [...] J'ai assisté aux spectacles de théâtre de rue organisés par le projet ODHIKAR et cela m'a beaucoup plu. J'ai appris quels étaient les travaux dangereux pour les enfants. [...] Je veux donc adresser un message aux parents : «Envoyez vos enfants à l'école. Ne les envoyez pas travailler dans les transports et les travaux domestiques. Ces emplois sont très risqués pour des enfants comme nous. À notre âge nous ne devrions pas faire ces travaux.»*

Arif, École ODHIKAR, Classe 4



Educo **Bangladesh** travaille depuis de nombreuses années avec plusieurs partenaires pour réduire les pires formes de travail des enfants dans le pays, et plus particulièrement les formes dangereuses de travail des enfants dans les secteurs informels. Nous menons également des actions de plaidoyer au niveau national en faveur du changement de politique. Le programme d'Educo Bangladesh est actuellement lié à la transformation du poisson séché et à la chaîne d'approvisionnement des industries de la crevette et du crabe dans les zones côtières du pays. Dans le cadre du projet ODHIKAR, financé par ChildFund Korea, nous agissons également dans les secteurs du transport et du travail domestique à Dhaka. Ces deux projets offrent aux enfants impliqués dans le travail des enfants une éducation formelle et non formelle, ainsi que des opportunités de formation technique et d'occupation d'emplois décents. Ils garantissent de plus l'application des lois et des politiques existantes par le biais du plaidoyer et du renforcement des capacités des garants des droits. Des activités de sensibilisation sont menées auprès des familles et des Codes de Conduite destinés aux employeurs sont institués, notamment pour empêcher les enfants d'intégrer le monde du travail à un âge précoce. Nous renforçons les capacités des acteurs clés, comme le Comité Communautaire de Protection de l'Enfance, en matière de travail des

enfants, de droits de l'enfant et de violence fondée sur le genre. Nous les soutenons également dans l'élaboration de lois et de politiques associées, ainsi que dans les rôles et les responsabilités qu'ils assument au sein de la protection des enfants contre les différentes formes d'exploitation. Nous collaborons par ailleurs avec les Comités de Suivi du Travail des Enfants pour un suivi adéquat de la situation du travail des enfants au niveau local. Le plaidoyer local et national constitue également un levier important pour améliorer les lois et les politiques en la matière ainsi que l'effectivité de leur application. Educo Bangladesh déploie ces efforts de plaidoyer en collaboration avec d'autres organisations et réseaux de la société civile, notamment les associations de travailleurs et d'employeurs.

*«Je veux retourner à ODHIKAR Pathshala parce que mes études me manquent, tout comme faire du sport avec mes amis. Quand je serai grand, je veux être ingénieur automobile. Retourner à mon école et étudier m'aidera à réaliser mon rêve.»*

Shariful, 13 ans, Dhaka



Au **Bénin**, Educo travaille selon une approche intégrée qui englobe le système complet de protection de l'enfance. Nos interventions visent à réduire les pires formes de travail des enfants. Elles se concentrent sur trois zones de marché urbain dans le sud du pays (Dantokpa, Ouando et le Port de pêche), mais ont aussi une portée nationale plus large grâce au plaidoyer et au renforcement du système. Dans un premier temps, la recherche-action a été cruciale pour améliorer notre connaissance de la situation et du phénomène, et ajuster ainsi nos programmes. En plus des initiatives de plaidoyer destinées à renforcer le cadre juridique de la protection des enfants et des jeunes en situation de mobilité, Educo travaille au renforcement des capacités du Ministère du Travail. Avec le soutien technique d'Educo, la

Direction générale du travail procède à des contrôles dans les ateliers de formation professionnelle pour s'assurer que les droits des enfants sont respectés et que les maîtres artisans appliquent les mesures de protection des enfants. Dans le cadre de ce programme, nous contribuons au fonctionnement des Comités communaux et municipaux de protection de l'enfance et favorisons les liens que les associations communautaires entretiennent avec les structures formelles du système de protection de l'enfance. Nous promovons également les initiatives qui émanent de groupes d'enfants et de jeunes, tels que l'Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Bénin, membre du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs. À travers ce programme, Educo et ses partenaires fournissent des services de base aux enfants et aux jeunes. Ces services incluent l'écoute, la mise à disposition d'espaces de nuit sûrs, des conseils en matière de genre et de santé reproductive, des formations professionnelles, et une réintégration durable dans les environnements éducatifs et dans la famille le cas échéant. Concrètement, nous avons développé un programme de cours accélérés (PCA) à l'attention des enfants et des jeunes personnes impliqués dans le travail des enfants. Ce programme s'adapte à leur situation, leur permet de combiner l'activité professionnelle et les études et d'obtenir le Certificat d'Études Primaires (CEP) après 3 ans (le taux de réussite a atteint 80% en 2019 et en 2020). L'Organisation met également à la disposition des enfants et des jeunes un réseau d'artisans qui facilite leur insertion professionnelle et propose des formations de courte ou de longue durée débouchant sur un Certificat de Qualification aux Métiers, ainsi qu'un accompagnement sous la forme de kit de démarrage.



